

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00893

Numéro SIREN : 534 290 226

Nom ou dénomination : 2SDMI

Ce dépôt a été enregistré le 04/02/2020 sous le numéro de dépôt 1681

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/1681

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : 2SDMI

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 534 290 226

N° gestion : 2011 B 00893



497

SARL 2SDMI

S.A.R.L. au capital de 7 500 €

660 rue de la Jacquère
ZA du plan Cumin
73800 LES MARCHES

RCS CHAMBERY 534 290 226

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE S.A.R.L
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Cabinet BOREL & Associés

SAS au capital de 138 560 €

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Lyon
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Lyon
950 072 058 RCS LYON – SIRET 950 072 058 00064 – APE 6920Z
17 rue Louis Guérin - 69626 VILLEURBANNE
Tél. 04.74.28.74.15 - Fax. 04.74.28.74.20

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés du 13 janvier 2020, nous vous présentons notre rapport prévu par les articles L.223-43 et L.224-3 du Code de Commerce sur la transformation de votre société en société par actions simplifiées.

Notre mission consiste :

- à apprécier la valeur des biens composants l'actif social
- à vérifier que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social
- à apprécier les avantages particuliers éventuels consentis à l'occasion de cette opération
- à établir un rapport sur la situation de la société

1- APPRECIATION PORTEE SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF SOCIAL

Bien que la transformation qui vous est proposée ne doit prendre effet qu'à dater du jour où elle sera approuvée par votre Assemblée Générale, nos investigations comptables ont porté sur les comptes annuels au 31/08/19, derniers documents officiels de synthèse élaborés par la société avant sa transformation et non encore approuvés par votre assemblée générale.

Nous sommes en mesure de formuler le jugement suivant sur la composition de l'actif social extrait des comptes clos au 31/08/2019.

1-1 IMMOBILISATIONS

• Immobilisations incorporelles

Néant

Il s'agit d'un logiciel totalement amorti

• Immobilisations corporelles

12 498 €

Elles sont composées de matériel industriel, de matériel de transport et de matériel

Informatique et audio.

Elles figurent au bilan pour leur valeur nette comptable.

Si l'on considère que les amortissements ont toujours été correctement comptabilisés, ainsi que nous nous en sommes assurés, nous sommes amenés à conclure que les valeurs nettes comptables constituent une bonne évaluation de la valeur d'usage des biens à la date de la transformation.

1-2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1 349 €

Il s'agit de dépôts et cautionnements pour un montant de 1 349 €.

1-3 ACTIF CIRCULANT

• Stocks de matières et fournitures

10 955 €

Le stock est composé de divers matériel et fourniture servant à l'activité de la société et notamment des extincteurs et cartouches de rechange.

Rien de particulier à signaler concernant ces stocks.

• Créances clients 99 581 €

Les créances détenues sur les clients sont inscrites pour une valeur nette de 99 581 €. Ces créances ont très majoritairement une antériorité maximale de 3 mois au 31/08/2019. Nous sous sommes assurés de leur solvabilité et de leur recouvrement sur l'exercice suivant.

• Autres créances 5 596 €

Les autres créances sont constituées par des crédits sur le Trésor Public au titre de la TVA pour 2 987 €, au titre du CICE pour 647 € et d'un débiteur divers pour 1 962 €.

• Trésorerie 140 657 €

Elle est composée d'un compte bancaire auprès du crédit agricole pour 140 657 €.

• Charges constatées d'avance 3 116 €

Il s'agit majoritairement de charges d'assurance et de maintenance comptabilisées au 31/08/2019 et concernant l'exercice suivant.

1-3 PASSIF EXIGIBLE

▪ Emprunts auprès d'établissements de crédit 6 317 €

Il s'agit du solde de deux emprunts souscrit en 2015 (pour 39 K€) et 2016 (pour 19 K€). Les remboursements sont conformes aux échéanciers d'emprunts.

▪ Emprunts et dettes financières divers 988 €

Il s'agit de deux comptes courants d'associés de Mr BROTO (58 €) et Mr COLLET (930 €).

▪ Dettes fournisseurs 15 018 €

Il s'agit de factures non encore réglées ou provisionnées au 31 août 2019. Nous avons validé leur antériorité et leur purement sur l'exercice suivant.

▪ Dettes fiscales et sociales 86 105 €

Celles-ci sont constituées de dettes sur le personnel pour 75 425 €, de dettes au titre de la TVA pour 8 650 €, de charges à payer (CFE) pour 644 € et d'un solde d'impôt société pour 1 385 €.

▪ Comptes clients créditeurs 187 €

Il s'agit d'acomptes clients

3

1-4 ACTIF NET DE LA SOCIETE

Le montant total de l'actif, après dépréciations et amortissements au 31 août 2019, s'élève à :	273 752 €
Il convient de déduire le passif exigible	108 615 €
ACTIF NET TOTAL	165 137 €

2- SITUATION DE LA SOCIETE AU JOUR DE LA TRANSFORMATION

A la date du 31 août 2019, l'ensemble des capitaux propres présentait donc un total de 165 137 € incluant le résultat de l'exercice clos à cette date qui s'élevait, après dotation aux amortissements et provisions de toutes natures et après impôt société à 30 699 €.

Le total des capitaux propres ci-dessus étant supérieur au capital social qui serait également celui de la SAS après transformation, rien ne s'opposerait alors à ce que la transformation projetée soit approuvée par la collectivité des associés.

3- CONCLUSION

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Celle-ci requière la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas connaissance d'éléments pouvant avoir eu un impact négatif sur les fonds propres de la société depuis le 31/08/2019.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

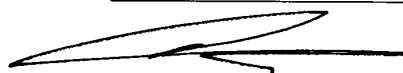
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres au jour de la transformation projetée serait alors au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier ne semble avoir été conféré dans le cadre de cette opération.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 28 janvier 2020.

Le Cabinet BOREL & Associés


Arnaud COSTARD